

Questions orales

Des voix: Non.

Une voix: Le premier ministre a-t-il dit non?

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME DE FORMATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement en vue de présenter une motion au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a supprimé, la semaine dernière, tout le budget réservé au programme de formation des Indiens conseillers en orientation, qui était administré par le collège fédéral pour Indiens de la Saskatchewan. Jusqu'à la semaine dernière, ce précieux programme employait 90 conseillers autochtones qui s'employaient au niveau des réserves à conseiller des personnes ayant des problèmes d'alcoolisme, de délinquance ou de famille. On a supprimé tout le budget en ne donnant qu'un préavis de deux jours. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de rétablir immédiatement ce programme utile et nécessaire destiné aux Indiens de la Saskatchewan.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant que nous n'abordions la période des questions, je prie instamment les députés de s'astreindre à la discipline observée jusqu'à ces quelques derniers jours et de s'en tenir à des questions et à des réponses brèves.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'INCERTITUDE ENTOURANT LES NÉGOCIATIONS DU GATT

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Si je pose ma question au président du Conseil privé, monsieur l'Orateur, c'est en sa qualité de ministre chargé de négocier les accords du GATT. Sans doute n'apprendrai-je rien au ministre si je lui dis que les Canadiens s'inquiètent beaucoup du secret et de l'incertitude qui entourent les présentes négociations. Les déclarations qui figurent dans les notes explicatives qui ont été distribuées à l'issu de certaines consultations sectorielles ont encore ajouté à

[M. l'Orateur.]

leurs appréhensions. Relativement à l'industrie textile, ces notes explicatives signalent notamment:

Dans ce secteur . . .

C'est-à-dire l'industrie textile.

. . . la politique annoncée vise à réduire graduellement le nombre des travailleurs et à le réduire en douceur par le moyen de mesures temporaires de protection.

Le gouvernement du Canada a-t-il en fait indiqué à nos représentants chargés de négocier les accords du GATT à Genève que notre politique à long terme cherche à éliminer de plus en plus d'emplois pour les Canadiens qui travaillent actuellement dans l'industrie textile et pour ceux qui voudraient y travailler?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Non, monsieur l'Orateur.

● (1417)

M. Clark: Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre vient de démentir ce que déclarait un de ses documents, je voudrais l'interroger sur la véracité d'un autre passage du communiqué du gouvernement du Canada concernant sa position par rapport aux négociations du GATT.

Voici ce que dit ce document à propos de l'industrie de la construction navale:

Dans ce secteur aussi, la politique va dans le sens de la fusion et de la spécialisation des entreprises, ce qui aurait pour effet de diminuer progressivement la main-d'œuvre ainsi que le montant des subventions nécessaires.

Cela signifie une diminution du nombre d'emplois à la disposition des Canadiens dans ce secteur et un affaiblissement de la construction navale. Ce document du gouvernement traduit-il exactement la position du gouvernement canadien aux négociations du GATT?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je répéterai ce que j'ai dit hier. Il va falloir prendre des décisions difficiles d'ici peu, probablement à fin mai ou début juin. Jusque là, il est impossible de dire ce qui sortira de ces négociations, en tout cas pour ce qui est de la construction navale et du textile. Mais ce n'est ni l'intention, ni la politique du gouvernement de participer aux négociations du GATT pour diminuer l'emploi.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Votre Honneur ne peut que se rendre compte des difficultés que traverse l'industrie canadienne vu que les documents que le gouvernement a publiés montrent effectivement que la politique que nous suivons dans les négociations du GATT se traduira par des pertes d'emplois dans l'industrie des textiles et l'industrie de la construction navale.

Le document indique plus loin que les négociateurs qui représentent le gouvernement prévoient que cette politique aura des répercussions particulièrement profondes au Canada, notamment au Québec. Il semble donc évident que le gouvernement a déjà dévoilé ses batteries. Ce ne sont pas là les positions qu'il entend adopter dans deux ou trois mois, mais celles qu'il a déjà adoptées depuis le début des négociations.

Le gouvernement entend sacrifier des emplois dans l'industrie des textiles et dans l'industrie de la construction navale, surtout au Québec. Si ce n'est pas là sa politique, pourquoi diable le document qu'il a publié l'indique-t-il noir sur blanc?